

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sylvain Forcier

<https://www.cadre21.org/membres/41b367387b0fd3bb6627d909>

Date d'obtention : 2024-02-15 16:54:13

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Cette démarche d'intervention encadre la pratique de l'intervenant et ainsi, les interventions réalisées seront bonnes

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Mettre en place ce protocole dans mes futures interventions.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Bien analyser la situation. Mettre en place le protocole, ne pas hésiter à confisquer un appareil s'il s'agit d'un acte malveillant et collaborer rapidement avec la police.